

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 102 253

21 N° d'enregistrement national : 19 11555

51 Int Cl⁸ : G 01 S 7/00 (2019.12), G 01 S 13/04, 15/04, 17/04,
19/00, B 60 W 30/09

12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 16.10.19.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 23.04.21 Bulletin 21/16.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATO-
MIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES Etablis-
sment public — FR.

72 Inventeur(s) : PEREIRA DA SILVA Alex et LEIRENS
Sylvain.

73 Titulaire(s) : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATO-
MIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES Etablis-
sment public.

74 Mandataire(s) : BREVALEX.

54 Procédé de détection d'obstacle, dispositif de détection, système de détection et véhicule associés.

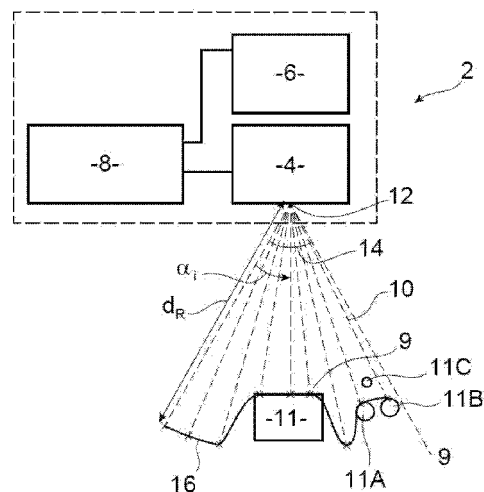
57 L'invention concerne un procédé de détection d'obs-
tacle comportant les étapes :

- calcul, pour chaque point d'un espace autour d'un télé-
mètre (4), d'une pluralité de probabilités de présence inter-
médiaires correspondantes, chaque probabilité de
présence intermédiaire étant associée à une orientation res-
pective (B) du télémètre (4) parmi une pluralité d'orien-
tations prédéterminées autour d'une orientation courante du
télémètre, chaque orientation étant certaine ;

- pour chaque point de l'espace, calcul d'une probabilité
de présence d'obstacle à partir de chaque probabilité de
présence intermédiaire correspondante et d'un modèle d'in-
certitude sur l'orientation du télémètre (4) ;

- génération d'une alerte si la probabilité de présence
d'obstacle dans une zone prédéterminée par rapport au té-
lémètre (4) est supérieure ou égale à un seuil d'alerte pré-
déterminé.

Figure pour l'abrégé : figure 1



FR 3 102 253 - A1



Description

Titre de l'invention : Procédé de détection d'obstacle, dispositif de détection, système de détection et véhicule associés

Domaine technique

- [0001] La présente invention concerne un procédé de détection d'obstacle mis en œuvre par ordinateur. L'invention concerne également dispositif de détection, un système de détection comprenant un tel dispositif de détection, et véhicule embarquant un tel système de détection.
- [0002] L'invention s'applique au domaine de la télémétrie, en particulier à la détection d'obstacle(s) au moyen d'un télémètre.

Technique antérieure

- [0003] Il est connu d'équiper un véhicule d'au moins un télémètre pour déterminer la présence d'obstacle(s) dans un environnement autour du véhicule.
- [0004] Le recours à un tel télémètre trouve son application dans la construction de cartes de probabilité de présence d'obstacle, pertinentes dans le domaine de la sécurité car permettant la détection d'obstacles, la prédiction de collision ou encore améliorant la sécurité des usagers vulnérables (piétons, vélos, etc.).
- [0005] Plus précisément, il est connu d'élaborer une carte de probabilité de présence d'obstacle à partir de données de détection représentatives de la présence ou non d'un obstacle le long de chacun parmi des axes de détection associés au télémètre. Une telle carte représente non seulement la probabilité de présence d'obstacle le long de chaque axe de détection, mais également la probabilité de présence d'obstacle entre les axes de détection.
- [0006] Néanmoins, les procédés de détection d'obstacle connus ne sont pas entièrement satisfaisants.
- [0007] Or, la mise en œuvre des procédés connus se traduit par une complexité de calcul élevée, notamment due à la mise en œuvre de grilles d'occupation nécessitant la détermination de la position des intersections entre chaque cellule de la grille d'occupation et les axes de détection.
- [0008] En outre, la prise en compte des incertitudes sur la position et l'orientation du télémètre pour l'élaboration de la carte de probabilité de présence d'obstacle accroît davantage la complexité des calculs.
- [0009] Un but de l'invention est donc de proposer un procédé de détection d'obstacle qui permette l'élaboration d'une carte de probabilité de présence avec une complexité de calcul réduite et une haute résolution, tout en prenant en compte les incertitudes de position et d'orientation du télémètre.

Exposé de l'invention

- [0010] A cet effet, l'invention a pour objet un procédé de détection du type précité, comportant, pour au moins un télémètre présentant une pluralité d'axes de détection, à partir d'une position courante du télémètre, d'un modèle d'incertitude sur la position du télémètre et d'un signal de détection délivré par le télémètre, le signal de détection étant indicatif de la position, le long de chaque axe de détection, d'un horizon de détection correspondant, les étapes :
- [0011] - calcul, pour chaque point d'un espace autour du télémètre, d'une pluralité de probabilités de présence intermédiaires correspondantes, chaque probabilité de présence intermédiaire étant associée à une orientation respective du télémètre parmi une pluralité d'orientations prédéterminées autour d'une orientation courante du télémètre, chaque orientation étant certaine ;
- [0012] - pour chaque point de l'espace, calcul d'une probabilité de présence d'obstacle à partir de chaque probabilité de présence intermédiaire correspondante et d'un modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre ;
- [0013] - génération d'une alerte si la probabilité de présence d'obstacle dans une zone prédéterminée par rapport au télémètre est supérieure ou égale à un seuil d'alerte prédéterminé.
- [0014] En effet, par la mise en œuvre d'un calcul des probabilités de présence intermédiaires, l'incertitude sur la mesure de l'orientation du télémètre n'étant pas prise en compte, puis du calcul de la probabilité de présence d'obstacle à partir des probabilités intermédiaires, la complexité de calcul est grandement réduite par rapport aux procédés de détection d'obstacle connus.
- [0015] Aussi, le procédé objet de l'invention autorise une augmentation de la résolution de la carte de probabilité de présence d'obstacle par rapport aux procédés de détection d'obstacle connus, sans impact préjudiciable sur le temps de calcul requis pour établir une telle carte.
- [0016] Suivant d'autres aspects avantageux de l'invention, le procédé de détection comporte une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prise(s) isolément ou suivant toutes les combinaisons techniquement possibles :
- [0017] - pour un point donné quelconque de l'espace, la probabilité de présence d'obstacle est proportionnelle à une somme pondérée des probabilités intermédiaires correspondantes, un facteur de pondération associé à chaque probabilité intermédiaire étant égal à une probabilité de l'orientation correspondante ;
- [0018] - pour un point donné quelconque de l'espace, la probabilité de présence d'obstacle est égale à :
- [0019]

$$P(x,y) = \frac{\sum_{l=-L}^L h(\beta_l) P^{\beta_l}(x,y)}{\sum_{l=-L}^L h(\beta_l)}$$

[0020] où $P(x, y)$ est la probabilité de présence d'obstacle au point de coordonnées (x, y) ;

[0021] β_l est la l -ème orientation du télémètre parmi $2L+1$ orientations prédéterminées autour de l'orientation courante ;

[0022] $h(\beta_l)$ est la probabilité que le télémètre présente l'orientation β_l connaissant l'orientation courante ; et

[0023] $P^{\beta_l}(x,y)$ est la probabilité de présence intermédiaire au point de coordonnées (x,y) , pour l'orientation β_l du télémètre ;

[0024] - le modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre met en œuvre la loi de probabilité :

$$[0025] \quad h(\beta) = \begin{cases} \frac{1}{\sigma_\beta \sqrt{2\pi} \operatorname{erf}\left(\frac{\pi}{\sqrt{2}\sigma_\beta}\right)} \exp\left[-\frac{1}{2\sigma_\beta^2}(\beta - \mu_\beta)^2\right], & \text{si } -\pi \leq \beta < \pi \\ 0, & \text{sinon} \end{cases}$$

[0026] où $h(\beta)$ est la probabilité que le télémètre présente une orientation β quelconque donnée ;

[0027] σ_β est un écart-type d'une mesure de l'orientation du télémètre ;

[0028] μ_β est l'orientation courante du télémètre ;

[0029] « erf » est la fonction d'erreur ; et

[0030] « exp » est la fonction exponentielle ;

[0031] - les axes de détection sont issus d'un même point d'émission du télémètre, les axes de détection étant contenus dans un secteur angulaire de détection, le procédé comprenant l'estimation de la position de chaque point d'un front de détection défini dans le secteur angulaire de détection et interceptant chaque horizon de détection ;

[0032] - le procédé de détection met en œuvre un modèle de détection de la forme :

$$[0033] \quad f_i(r|\theta) = \begin{cases} u(r-d(\theta)+\tau) - \frac{1}{2}u(r-d(\theta)-\tau), & \text{si } d_i \text{ ou/et } d_{i+1} < d_R - \tau \\ \frac{1}{2}u(r-d_R+\tau), & \text{si } d_i \text{ et } d_{i+1} \geq d_R - \tau \end{cases}$$

[0034] où $f_i(r|\theta)$ est la probabilité de détecter un obstacle à une distance r et selon une coordonnée angulaire θ comprise entre des angles θ_i et θ_{i+1} associés à deux axes de détection successifs, la position et l'orientation du télémètre étant certaines ;

[0035] d_i , respectivement d_{i+1} , est la position, selon l'axe de détection associé à l'angle θ_i , respectivement θ_{i+1} , de l'horizon de détection correspondant ;

[0036] d_R est la portée du télémètre ;

[0037] τ est l'incertitude sur la mesure, par le télémètre, de la position de l'horizon de

détection ;

[0038] « u » la fonction échelon unité ; et

[0039] $d(\theta)$ est la position du front de détection pour la coordonnée angulaire θ ;

[0040] - la probabilité de présence intermédiaire à un point donné quelconque, pour une orientation donnée du télémètre, est évaluée à partir de l'expression :

$$[0041] \quad P^\beta(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \sum_{i \in F_\geq} A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) + \sum_{i \in F_<} B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) + C(\mathbf{x}, \mathbf{y})$$

[0042] où $P^\beta(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est la probabilité de présence intermédiaire au point de coordonnées (x, y) , pour l'orientation β du télémètre ;

[0043] F_\geq est l'ensemble des couples d'axes de détection successifs, associés respectivement aux angles θ_i et θ_{i+1} , pour lesquels les positions des horizons de détection respectifs d_i et d_{i+1} sont simultanément supérieures ou égales à $d_R - \tau$;

[0044] $F_<$ est l'ensemble des couples d'axes de détection successifs, associés respectivement aux angles θ_i et θ_{i+1} , pour lesquels la position de l'un au moins des horizons de détection respectifs d_i et d_{i+1} est strictement inférieure à $d_R - \tau$;

[0045] $A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est une grandeur définie comme :

$$[0046] \quad A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{4\pi\sigma^2} \int_{\theta_i}^{\theta_{i+1}} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta | d_R - \tau \rightarrow D) d\theta$$

[0047] $B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est une grandeur définie comme :

$$[0048] \quad B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{2\pi\sigma^2} \int_{\theta_i}^{\theta_{i+1}} \left(Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta; d(\theta) - \tau \rightarrow d(\theta) + \tau) + \frac{1}{2} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta; d(\theta) + \tau \rightarrow D) \right) d\theta$$

[0049] $C(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est une grandeur définie comme :

$$[0050] \quad C(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{4\pi\sigma^2} \int_{\Gamma(\beta)} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta | 0 \rightarrow D) d\theta$$

[0051] où :

$$[0052] \quad Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta; \lambda \rightarrow \mu) = I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mu, \theta) - I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \lambda, \theta) + I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mu, \theta) - I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \lambda, \theta)$$

[0053] avec :

$$[0054] \quad I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta) = -\sigma^2 \exp \left\{ -\frac{1}{2\sigma^2} [r^2 + 2rq(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta) + w(\mathbf{x}, \mathbf{y})] \right\}$$

[0055] et :

$$[0056] \quad I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta) = -\frac{\sqrt{2\pi}}{2} \sigma q(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta) \operatorname{erf} \left[\frac{r + q(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)}{\sqrt{2}\sigma} \right] \exp \left\{ -\frac{1}{2\sigma^2} m(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)^2 \right\}$$

[0057] σ est un écart-type d'une mesure de la position du télémètre ;

[0058] D est une limite axiale prédéterminée ;

[0059] $w(x, y)$ est une quantité valant $(x - \mu_x)^2 + (y - \mu_y)^2$

[0060] $q(x, y, \theta)$ est une quantité valant $(x - \mu_x)\cos\theta + (y - \mu_y)\sin\theta$

[0061] $m(x, y, \theta)$ est une quantité valant $(x - \mu_x)\sin\theta - (y - \mu_y)\cos\theta$

[0062] (μ_x, μ_y) sont des coordonnées représentatives de la position courante du télémètre ; et

- [0063] $\Gamma(\beta)$ est un secteur angulaire complémentaire d'un secteur angulaire de détection contenant les axes de détection du télémètre, le télémètre présentant l'orientation β ;
- [0064] - la limite axiale vaut :
- [0065]
$$D = \frac{\epsilon}{2 \sin \frac{\Delta\theta}{2}}$$
- [0066] où ϵ est un écart maximal souhaité entre deux axes de détection consécutifs ;
- [0067] $\Delta\theta$ est le plus grand angle entre deux axes de détection consécutifs.
- [0068] En outre, l'invention a pour objet un produit programme d'ordinateur comprenant des instructions de code de programme qui, lorsqu'elles sont exécutées par un ordinateur, mettent en œuvre le procédé de détection tel que défini ci-dessus.
- [0069] L'invention a également pour objet un dispositif de détection d'obstacle configuré de façon à, pour au moins un télémètre présentant une pluralité d'axes de détection, à partir d'une position courante du télémètre, d'un modèle d'incertitude sur la position du télémètre et d'un signal de détection délivré par le télémètre, le signal de détection étant indicatif de la position, le long de chaque axe de détection, d'un horizon de détection correspondant :
- [0070] - calculer, pour chaque point d'un espace autour du télémètre, une pluralité de probabilités de présence intermédiaires correspondantes, chaque probabilité de présence intermédiaire étant associée à une orientation respective du télémètre parmi une pluralité d'orientations prédéterminées autour d'une orientation courante du télémètre, chaque orientation étant certaine ;
- [0071] - pour chaque point de l'espace, calculer une probabilité de présence d'obstacle à partir de chaque probabilité de présence intermédiaire correspondante et d'un modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre ;
- [0072] - générer une alerte si la probabilité de présence d'obstacle dans une zone prédéterminée par rapport au télémètre est supérieure ou égale à un seuil d'alerte prédéterminé.
- [0073] L'invention a également pour objet un système de détection comprenant un dispositif de détection d'obstacle tel que défini ci-dessus, un télémètre et un dispositif de navigation,
- [0074] le télémètre étant associé à une pluralité d'axes de détection et étant configuré pour délivrer un signal de détection indicatif de la position, le long de chaque axe de détection, d'un horizon de détection correspondant,
- [0075] le dispositif de navigation étant configuré pour déterminer la position courante et l'orientation courante du télémètre,
- [0076] le dispositif de détection étant connecté au télémètre pour recevoir le signal de détection et au dispositif de navigation pour recevoir la position courante et l'orientation courante du télémètre.

[0077] L'invention a également pour objet un véhicule embarquant un système de détection d'obstacle tel que défini ci-dessus, les axes de détection du télémètre étant dirigés vers l'extérieur du véhicule.

Brève description des dessins

[0078] L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

[0079] [fig.1] la figure 1 est une représentation schématique d'un système de détection d'obstacle selon l'invention ;

[0080] [fig.2] la figure 2 est une représentation schématique illustrant les systèmes de coordonnées utilisés pour la mise en œuvre, par le système de détection de la figure 1, du procédé de détection selon l'invention ;

[0081] [fig.3] la figure 3 est un graphe illustrant l'évolution d'un exemple de fonction de probabilité de présence d'obstacle en fonction de la distance par rapport à un télémètre du système de détection d'obstacle de la figure 1, avec un horizon de détection situé à une distance inférieure à une portée dudit système de détection d'obstacle ;

[0082] [fig.4] la figure 4 est similaire à la figure 3, l'horizon de détection étant situé à une distance égale à la portée du système de détection d'obstacle ;

[0083] [fig.5] la figure 5 est une vue de dessus d'une scène dans laquelle le système de détection d'obstacle de la figure 1 est mis en œuvre ; et

[0084] [fig.6] la figure 6 est une carte de probabilité de présence d'obstacle obtenue pour la scène de la figure 5, dans un plan horizontal de la scène.

Description des modes de réalisation

[0085] Un système 2 de détection d'obstacle selon l'invention est illustré par la figure 1.

[0086] Le système de détection 2 est destiné à être embarqué à bord d'un véhicule, par exemple une automobile.

[0087] Le système de détection 2 est configuré pour calculer, dans une scène donnée, une carte de probabilité de présence d'obstacle, par exemple dans au moins un plan de la scène.

[0088] Le système de détection 2 est également configuré pour générer une alerte dans le cas où la probabilité de présence d'obstacle dans une zone prédéterminée est supérieure ou égale à un seuil d'alerte prédéterminé.

[0089] La carte de probabilité de présence d'obstacle est une carte en deux ou trois dimensions. Dans l'exemple détaillé qui va suivre, la carte de probabilité de présence d'obstacle est une carte plane, contenue dans le plan $(X\Omega Y)$ tel qu'il apparaît sur la figure 2.

[0090] Comme cela apparaît sur la figure 1, le système de détection 2 comprend un

télémètre 4, un dispositif de navigation 6 et un dispositif 8 de détection d'obstacle.

- [0091] Le télémètre 4 est associé à une pluralité d'axes de détection 10 qui, dans le cas d'une application embarquée, sont dirigés vers l'extérieur du véhicule.
- [0092] Au moins une partie des axes de détection 10 sont coplanaires, issus d'un même point d'émission 12 du télémètre 4 et sont contenus dans un secteur angulaire de détection 14. Par exemple tous les axes de détection 10 sont coplanaires.
- [0093] L'ensemble des axes de détection 10 coplanaires et issus du même point d'émission 12 est également appelé « nappe ».
- [0094] Chaque axe de détection 10 d'une même nappe est avantageusement identifié par un angle α_i correspondant, mesuré par rapport à une droite de référence prédéterminée, i étant un entier naturel compris entre 1 et N , N étant le nombre d'axes de détection 10 d'une même nappe. L'angle α_i est, par exemple, croissant avec la valeur de i .
- [0095] En outre, le télémètre 4 est configuré pour émettre une onde d'interrogation suivant chaque axe de détection 10. Le télémètre 4 est également configuré pour délivrer un signal de détection indicatif de la position, le long de chaque axe de détection 10, d'un horizon de détection 9 correspondant détecté grâce à l'onde d'interrogation.
- [0096] Par « position de l'horizon de détection » le long d'un axe de détection 10, il est entendu, au sens de la présente invention :
- [0097] - dans le cas où un obstacle 11, propre à réfléchir et/ou rétrodiffuser au moins en partie l'onde d'interrogation, est présent sur le trajet de celle-ci à une distance inférieure à une portée d_R du télémètre 4, la position de l'obstacle 11 le long de l'axe de détection 10 ; et
- [0098] - en l'absence d'un tel obstacle, la position du point se trouvant, le long de l'axe de détection 10, à une distance égale à la portée du télémètre 4.
- [0099] Sur la figure 1, pour chaque axe de détection 10, l'horizon de détection 9 correspondant est représenté par une croix.
- [0100] Pour chaque axe de détection 10, identifié par son angle α_i , la distance entre l'horizon de détection 9 correspondant et le point d'émission 12 est notée d_i .
- [0101] Le télémètre 4 est classiquement connu. Le télémètre 4 est, par exemple, un dispositif LIDAR (acronyme de « *LIght Detection And Ranging* », pour détection par lumière et télémétrie), RADAR (acronyme de « *RAdio Detection And Ranging* », pour détection par ondes radio et télémétrie) ou encore SONAR (acronyme de « *SOund Navigation and Ranging* », pour navigation acoustique et télémétrie).
- [0102] Dans le cas d'une application embarquée, le télémètre 4 est fixe par rapport au véhicule.
- [0103] Le dispositif de navigation 6 est configuré pour déterminer la position courante et l'orientation courante du télémètre 4 dans un référentiel prédéterminé, par exemple le référentiel terrestre. Comme illustré par la figure 2, le référentiel prédéterminé est

associé à un repère cartésien d'origine un point Ω et d'axes (ΩX) et (ΩY).

- [0104] Le dispositif de navigation 6 est classiquement connu. Par exemple, le dispositif de navigation 6 comprend un organe de positionnement par satellites (également désigné par le sigle anglais GNSS, pour « *Global Navigation Satellite System* »), configuré pour déterminer la position du télémètre, et une station inertielle de navigation, configurée pour déterminer l'orientation du télémètre.
- [0105] Par « orientation du télémètre », il est entendu, au sens de la présente invention, l'orientation d'une droite fixe par rapport au télémètre 4 (par exemple, la droite de référence) dans le référentiel prédéterminé, c'est-à-dire un angle formé par la droite fixe et un axe donné du repère cartésien. De préférence, une telle droite est parallèle à une nappe d'axes de détection 10.
- [0106] La position du télémètre 4 déterminée par le dispositif de navigation 6, dite « position courante », est notée (μ_x, μ_y) , dans le repère cartésien. En outre, dans ce repère, une position quelconque du télémètre est notée (x_0, y_0) .
- [0107] L'orientation du télémètre 4 déterminée par le dispositif de navigation 6, dite « orientation courante », est notée μ_β . En outre, une orientation quelconque est notée β .
- [0108] Chacune de la mesure de la position du télémètre 4 et de la mesure de l'orientation du télémètre 4 est entachée d'erreur. Un modèle pour l'erreur sur la mesure de position et un modèle pour l'erreur sur la mesure d'orientation seront décrits ultérieurement.
- [0109] Le dispositif de détection 8 comprend, notamment, un calculateur pour la réalisation des calculs décrits ultérieurement. Le dispositif 8 est connecté au télémètre 4 pour recevoir le signal de détection, et au dispositif de navigation 6 pour recevoir la position courante et l'orientation courante du télémètre 4 déterminées par ledit dispositif de navigation 6.
- [0110] Le dispositif de détection 8 est configuré pour calculer la carte de probabilité de présence d'obstacle à partir du signal de détection issu du télémètre 4 et des informations relatives à la position et l'orientation courantes du télémètre 4 fournies par le dispositif de navigation 6.
- [0111] En particulier, le dispositif de détection 8 est configuré pour, dans un premier temps, calculer, pour chaque point d'un espace autour du télémètre 4, une pluralité de probabilités de présence intermédiaires correspondantes, et ce à partir de la position courante du télémètre 4, d'un modèle d'incertitude sur la position du télémètre 4 et du signal de détection.
- [0112] Plus précisément, chaque probabilité de présence intermédiaire est associée à une orientation respective du télémètre 4 parmi une pluralité d'orientations prédéterminées autour de l'orientation courante du télémètre 4. Pour un tel calcul, chaque orientation prédéterminée est certaine, c'est-à-dire considérée comme non entachée d'erreur. Le recours à une telle pluralité d'orientations prédéterminées vise à tenir compte du fait

que la mesure de l'orientation du télémètre 4, fournie par le dispositif de navigation 6, est incertaine. En d'autres termes, chacune des orientations prédéterminées autour de la position courante du télémètre 4, mesurée par le dispositif de navigation 6, est une orientation susceptible d'être effectivement adoptée par le télémètre 4. Une telle approche confère au procédé de détection d'obstacle selon l'invention une complexité moindre que celle des procédés classiques, comme cela sera montré ultérieurement.

[0113] En outre, le dispositif de détection 8 est configuré pour ensuite calculer, pour chaque point de l'espace, la probabilité de présence d'obstacle à partir de chaque probabilité de présence intermédiaire correspondante et d'un modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre 4.

[0114] Le dispositif de détection 8 est également configuré pour générer l'alerte précédemment décrite, lorsque la probabilité de présence d'obstacle dans une zone prédéterminée par rapport au télémètre 4 est supérieure ou égale au seuil d'alerte prédéterminé.

[0115] La figure 2 illustre un deuxième repère mis en œuvre par le dispositif de détection 8 pour réaliser les calculs décrits précédemment. Un tel repère est un repère polaire, dont l'origine est un point A quelconque pour lequel la probabilité de présence d'obstacle doit être déterminée.

[0116] Les coordonnées du point A sont (x, y) dans le repère cartésien.

[0117] Dans un tel repère polaire, une droite 15 quelconque passant par le point A est identifiée par un angle θ , qui vérifie la relation : $\theta = \alpha + \beta + 180^\circ$, α étant l'angle entre la droite de référence liée au télémètre 4 et la droite 15, β étant la valeur considérée de l'orientation du télémètre 4. En particulier, pour une orientation β donnée quelconque, l'angle θ_i vaut $\alpha_i + \beta + 180^\circ$.

[0118] Le modèle d'incertitude sur la position du télémètre 4 met en œuvre une loi de probabilité s'exprimant, dans un tel repère, comme :

$$[0119] \quad g(r, \theta | x, y) = \frac{1}{2\pi\sigma^2} \exp \left[-\frac{1}{2\sigma^2} \left((x + r \cos \theta - \mu_x)^2 + (y + r \sin \theta - \mu_y)^2 \right) \right]$$

[0120] où $g(r, \theta | x, y)$ est la probabilité que le télémètre présente une position quelconque donnée par les coordonnées polaires (r, θ) dans le repère polaire centré sur le point A de coordonnées (x, y) ;

[0121] σ est un écart-type de la mesure de position du télémètre 4 ; et

[0122] « exp » est la fonction exponentielle.

[0123] En outre, le modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre 4 met en œuvre la loi de probabilité :

$$[0124] \quad h(\beta) = \begin{cases} \frac{1}{\sigma_\beta \sqrt{2\pi} \operatorname{erf}\left(\frac{\pi}{\sqrt{2}\sigma_\beta}\right)} \exp \left[-\frac{1}{2\sigma_\beta^2} (\beta - \mu_\beta)^2 \right], & \text{si } -\pi \leq \beta < \pi \\ 0, & \text{sinon} \end{cases}$$

[0125] où $h(\beta)$ est la probabilité que le télémètre présente une orientation β quelconque donnée ;

[0126] σ_β est un écart-type de la mesure de l'orientation du télémètre 4 ; et

[0127] « erf » est la fonction d'erreur.

[0128] Pour le calcul des probabilités intermédiaires, le dispositif de détection 8 est configuré pour estimer la position de chaque point d'un front de détection 16, illustré par la figure 1 et défini dans le secteur angulaire de détection 14 et interceptant chaque horizon de détection 9.

[0129] Notamment, le dispositif de détection 8 est configuré pour déterminer la position du front de détection 16 au moyen d'une interpolation, par exemple une interpolation linéaire ou une interpolation polynomiale.

[0130] De préférence, la position $d(\theta)$ d'un point quelconque du front de détection 16, identifié par son angle θ , est donnée par l'expression générale :

$$[0131] \quad d(\theta) = \sum_{i=1}^{N-1} d^{(i)}(\theta) \chi_{\Theta_i}(\theta)$$

[0132] où $\chi_{\Theta_i}(\theta)$ est un fonction indicatrice définie comme :

$$[0133] \quad \chi_{\Theta_i}(\theta) = \begin{cases} 1, & \text{si } \theta \in \Theta_i \\ 0, & \text{si } \theta \notin \Theta_i \end{cases}$$

[0134] Θ_i est un intervalle angulaire défini comme :

[0135] $\Theta_i = \{\theta : \theta_i \leq \theta < \theta_{i+1}\}$, $i = 1, \dots, N-2$, et $\Theta_{N-1} = \{\theta : \theta_{N-1} \leq \theta \leq \theta_N\}$; et

[0136] $d^{(i)}(\theta)$ est la fonction d'interpolation entre les position des deux horizons de détection 9 associés respectivement aux bornes de l'intervalle angulaire Θ_i . En d'autres termes, $d^{(i)}(\theta)$ est la fonction d'interpolation entre les position des horizons de détection 9 associés respectivement aux axes de détection 10 identifiés par les angles θ_i et θ_{i+1} .

[0137] Par exemple, dans le cas d'une interpolation linéaire, la fonction d'interpolation $d^{(i)}(\theta)$ s'exprime comme :

$$[0138] \quad d^{(i)}(\theta) = \frac{(\theta_{i+1} - \theta)d_i + (\theta - \theta_i)d_{i+1}}{\theta_{i+1} - \theta_i}$$

[0139] Le dispositif de détection 8 est également configuré pour calculer chaque probabilité intermédiaire en mettant en œuvre un modèle de détection présentant, de préférence, la forme :

$$[0140] \quad f_i(r|\theta) = \begin{cases} u(r-d(\theta)+\tau) - \frac{1}{2}u(r-d(\theta)-\tau), & \text{si } d_i \text{ ou/et } d_{i+1} < d_R - \tau \\ \frac{1}{2}u(r-d_R+\tau), & \text{si } d_i \text{ et } d_{i+1} \geq d_R - \tau \end{cases}$$

[0141] où i est compris entre 1 et $N-1$;

[0142] $f_i(r|\theta)$ est la probabilité de détecter un obstacle à une distance r et selon un angle θ compris entre les angles θ_i et θ_{i+1} ;

- [0143] d_i , respectivement d_{i+1} , est la position, selon l'axe de détection associé à l'angle θ_i , respectivement θ_{i+1} , de l'horizon de détection correspondant ;
- [0144] d_R est la portée du télémètre ;
- [0145] τ est l'incertitude sur la mesure, par le télémètre, de la position de l'horizon de détection ; et
- [0146] « u » est la fonction échelon unité.
- [0147] Dans un tel modèle de détection, la position et l'orientation du télémètre 4 sont considérées comme certaines.
- [0148] Une première mise en œuvre du modèle de détection est illustrée par la figure 3.
- [0149] Dans cet exemple, est considérée une droite 15 quelconque (voir figure 2) passant par le point de coordonnées (x, y) et identifiée par un angle θ compris entre deux angles successifs quelconques θ_i et θ_{i+1} associés à des axes de détection 10 du télémètre 4.
- [0150] Pour cette droite 15, le front de détection 16 se situe à une distance $d(\theta)$ inférieure à la distance $d_R - \tau$. En outre, au moins une parmi la position d_i de l'horizon de détection 9 pour l'angle θ_i et la position d_{i+1} de l'horizon de détection 9 pour l'angle θ_{i+1} est strictement inférieure à la distance $d_R - \tau$.
- [0151] Dans ce cas, le long de la droite 15, la probabilité d'occupation est :
- [0152] - nulle (ou fixée à une valeur très petite devant 1) pour les valeurs de r strictement inférieures à la position $d(\theta) - \tau$;
- [0153] - égale à 1 (ou très proche de 1), au niveau du front de détection 16, c'est-à-dire entre $d(\theta) - \tau$ et $d(\theta) + \tau$; et
- [0154] - égale à 0,5 au-delà du front de détection 16, c'est-à-dire à partir de la position $d(\theta) + \tau$ le long de la droite 15.
- [0155] Une deuxième mise en œuvre du modèle de détection est illustrée par la figure 4.
- [0156] Cet exemple diffère de l'exemple de la figure 3 uniquement en ce que le front de détection 16 se situe à une distance $d(\theta)$ supérieure ou égale à la distance $d_R - \tau$.
- [0157] Dans ce cas, le long de la droite 15, la probabilité d'occupation est :
- [0158] - nulle (ou fixée à une valeur très petite devant 1) pour les valeurs de r strictement inférieures à la position $d_R - \tau$; et
- [0159] - égale à 0,5 au-delà de la portée du télémètre 4, c'est-à-dire à partir de la position $d_R - \tau$ le long de la droite 15.
- [0160] Il ressort de ce qui précède que la valeur « 0,5 » traduit une région inconnue, par exemple une région située derrière un obstacle.
- [0161] Une situation similaire à celle de la figure 4 se produit également lorsque, pour une droite 15 associée à un angle θ compris entre θ_i et θ_{i+1} , la position d_i de l'horizon de détection 9 pour l'angle θ_i et la position d_{i+1} de l'horizon de détection 9 pour l'angle θ_{i+1} sont simultanément supérieures ou égales à la distance $d_R - \tau$.
- [0162] Le dispositif de détection 8 est également configuré pour calculer, pour un point de

coordonnées (x, y) quelconque donné, et pour une orientation β quelconque donnée (en particulier, une orientation β quelconque parmi $2L+1$ orientations centrées autour de μ_β), la probabilité de présence intermédiaire à partir de l'expression (1) :

$$[0163] \quad P^\beta(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \sum_{i \in F_\geq} A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) + \sum_{i \in F_<} B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) + C(\mathbf{x}, \mathbf{y}) \quad (1)$$

[0164] où $P^\beta(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est la probabilité de présence intermédiaire au point de coordonnées (x, y) , pour l'orientation β du télémètre ;

[0165] F_\geq est l'ensemble des couples d'axes de détection 10 successifs, associés respectivement aux angles θ_i et θ_{i+1} , pour lesquels les positions des horizons respectifs d_i et d_{i+1} sont simultanément supérieures ou égales à $d_R - \tau$;

[0166] $F_<$ est l'ensemble des couples d'axes de détection successifs, associés respectivement aux angles θ_i et θ_{i+1} , pour lesquels la position de l'un au moins des horizons respectifs d_i et d_{i+1} est strictement inférieure à $d_R - \tau$;

$$[0167] \quad A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{4\pi\sigma^2} \int_{\theta_i}^{\theta_{i+1}} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta | d_R - \tau \rightarrow D) d\theta$$

$$[0168] \quad B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{2\pi\sigma^2} \int_{\theta_i}^{\theta_{i+1}} \left(Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta; d(\theta) - \tau \rightarrow d(\theta) + \tau) + \frac{1}{2} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta; d(\theta) + \tau \rightarrow D) \right) d\theta$$

$$[0169] \quad C(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{4\pi\sigma^2} \int_{\Gamma(\beta)} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta | 0 \rightarrow D) d\theta$$

$$[0170] \quad Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta; \lambda \rightarrow \mu) = I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mu, \theta) - I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \lambda, \theta) + I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mu, \theta) - I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \lambda, \theta)$$

$$[0171] \quad I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta) = -\sigma^2 \exp \left\{ -\frac{1}{2\sigma^2} [r^2 + 2rq(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta) + w(\mathbf{x}, \mathbf{y})] \right\}$$

$$[0172] \quad I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta) = -\frac{\sqrt{2\pi}}{2} \sigma q(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta) \operatorname{erf} \left[\frac{r + q(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)}{\sqrt{2}\sigma} \right] \exp \left\{ -\frac{1}{2\sigma^2} m(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)^2 \right\}$$

[0173] σ est un écart-type d'une mesure de la position du télémètre ;

[0174] D est une limite axiale prédéterminée ;

[0175] $w(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est une quantité valant $(x - \mu_x)^2 + (y - \mu_y)^2$;

[0176] $q(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)$ est une quantité valant $(x - \mu_x)\cos\theta + (y - \mu_y)\sin\theta$;

[0177] $m(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)$ est une quantité valant $(x - \mu_x)\sin\theta - (y - \mu_y)\cos\theta$; et

[0178] $\Gamma(\beta)$ est un secteur angulaire complémentaire d'un secteur angulaire de détection contenant les axes de détection du télémètre, le télémètre présentant l'orientation β .

[0179] Plus précisément, le dispositif de détection 8 est configuré pour obtenir chaque probabilité intermédiaire par un calcul approché de la relation (1). En particulier, le dispositif de détection 8 est configuré pour intégrer numériquement, suivant θ , les grandeurs $I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta)$ et $I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, r, \theta)$ en appliquant, par exemple, la méthode des trapèzes pour chaque intervalle angulaire $[\theta_i; \theta_{i+1}]$ et sur $\Gamma(\beta)$, de façon à obtenir une solution approchée pour $A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y})$, $B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ et $C(\mathbf{x}, \mathbf{y})$.

[0180] Une telle expression (1) pour la probabilité de présence intermédiaire $P^\beta(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ au point

de coordonnées (x, y) , pour l'orientation β du télémètre, provient de ce qu'une expression générale de $P^\beta(x, y)$ est :

$$[0181] \quad P^\beta(x, y) = \sum_{i=1}^{N-1} \int_{\theta_i}^{\theta_{i+1}} \int_0^\infty g(r, \theta | x, y) f_i(r | \theta) r dr d\theta + \frac{1}{2} \int_{\Gamma(\beta)} \int_0^\infty g(r, \gamma | x, y) r dr d\gamma$$

[0182] Il ressort de ce qui précède que :

$$[0183] \quad Y(x, y, r, \theta; \lambda \rightarrow \mu) = \int_\lambda^\mu \exp \left\{ -\frac{1}{2\sigma^2} [r^2 + 2rq(x, y, \theta) + w(x, y)] \right\} r dr$$

[0184] Un tel calcul de probabilités de présence intermédiaires est réalisé pour chaque point A de coordonnées (x, y) , le repère polaire étant ainsi modifié à chaque mise en œuvre dudit calcul.

[0185] Avantagement, la limite axiale vaut :

$$[0186] \quad D = \frac{\epsilon}{2 \sin \frac{\Delta\theta}{2}}$$

[0187] où ϵ est un écart maximal souhaité entre deux axes de détection consécutifs ;

[0188] $\Delta\theta$ est le plus grand angle entre deux axes de détection consécutifs.

[0189] Ceci est avantageux, dans la mesure où, pour une résolution angulaire donnée du télémètre 4, tout obstacle situé à une distance inférieure à la limite axiale D par rapport au télémètre 4, et dont les dimensions transverses sont supérieures ou égales à l'écart ϵ apparaîtra sur la carte de probabilité de présence d'obstacle. Dans ce cas, par un choix judicieux de l'écart ϵ , est réduite l'apparition de faux négatifs, dits « zones vides ». Un exemple de zone vide est illustré par la figure 1. Sur cette figure les obstacles 11A et 11B sont détectés par le télémètre 4, mais l'obstacle 11C. Avec un écart ϵ trop important, la carte de probabilité de présence d'obstacle fait apparaître la zone dans laquelle se trouve l'obstacle 11C comme une zone vide d'obstacle.

[0190] Le dispositif de détection 8 est, en outre, configuré pour calculer, pour un point donné quelconque de l'espace, la probabilité de présence d'obstacle comme une grandeur proportionnelle à une somme pondérée des probabilités intermédiaires correspondantes, le facteur de pondération associé à chaque probabilité intermédiaire étant égal à la probabilité de l'orientation correspondante.

[0191] Par exemple, pour un point donné quelconque de l'espace, le dispositif de détection 6 est configuré pour calculer la probabilité de présence d'obstacle comme étant égale à :

$$[0192] \quad P(x, y) = \frac{\sum_{l=-L}^L h(\beta_l) P^{\beta_l}(x, y)}{\sum_{l=-L}^L h(\beta_l)}$$

[0193] où $P(x, y)$ est la probabilité de présence d'obstacle au point de coordonnées (x, y) ;

[0194] β_l est la l-ème orientation du télémètre parmi les $2L+1$ orientations prédéterminées autour de l'orientation courante μ_β ;

- [0195] $h(\beta_1)$ est la probabilité que le télémètre présente l'orientation β_1 connaissant l'orientation courante μ_β ; et
- [0196] $P^{\beta_1}(x,y)$ est la probabilité de présence intermédiaire au point de coordonnées (x,y) , pour l'orientation β_1 du télémètre.
- [0197] De préférence, les orientations β_1 sont choisies de sorte que, pour un entier quelconque compris entre $-L$ et L , les quantités $|\beta_1 - \beta_0|$ et $|\beta_{-1} - \beta_0|$ soient égales. En d'autres termes, les orientations β_1 et β_{-1} sont symétriques autour de l'orientation courante μ_β .
- [0198] Un exemple de scène dans laquelle le système de détection 2, embarquée à bord d'un véhicule 20, est illustré par la figure 5. Une telle scène comprend d'autres véhicules 22, des piétons 24 et des poteaux 26.
- [0199] La carte de probabilité de présence obtenue pour une telle scène est illustrée par la figure 6. Pour simplifier la comparaison avec la figure 5, le véhicule 20 a été représenté sur cette carte de probabilité de présence.
- [0200] Les parties hachurées correspondent aux régions inconnues décrites précédemment, dans lesquelles la présence d'un obstacle est incertaine, soit parce qu'elles ne sont pas sondées par le télémètre, soit parce qu'elles sont écrantées par un obstacle. En outre, parmi les zones non hachurées :
- [0201] - les parties les plus foncées correspondent aux zones dans lesquelles la probabilité de présence d'un obstacle est la plus élevée ; et
- [0202] - les parties les plus claires correspondent aux zones dans lesquelles la probabilité de présence d'un obstacle est très basse, c'est-à-dire des zones présumées vides.
- [0203] Le fonctionnement du système de détection 2 va maintenant être décrit.
- [0204] Le dispositif de navigation 6 détermine la position et l'orientation courantes du télémètre 4. En outre, le télémètre 4 délivre le signal de détection représentatif de la position, le long de chaque axe de détection 10, de l'horizon de détection correspondant.
- [0205] Le dispositif de détection 8 détermine, à partir des horizons de détection 9, la position du front de détection 16.
- [0206] Puis, pour chaque point d'un espace prédéterminé autour du télémètre 4, le dispositif de détection 8 calcule la pluralité de probabilités de présence intermédiaires correspondantes.
- [0207] Puis, pour chaque point, et à partir des probabilités de présence intermédiaires correspondantes, le dispositif de détection 8 calcule la probabilité de présence d'obstacle en ce point.
- [0208] Si, dans une zone prédéterminée, la probabilité de présence d'obstacle est supérieure au seuil d'alerte prédéterminé, le dispositif de détection 8 génère une alerte.

- [0209] Les performances du procédé de détection selon l'invention vont maintenant être comparées à celles de procédés connus, à savoir le procédé CBC (de l'anglais « *Cell By Cell* », pour cellule par cellule), dans lequel, pour chaque cellule d'une grille prédéterminée, il est déterminé si chaque axe de détection passe par ladite cellule, et le procédé BBB (de l'anglais « *Beam By Beam* », pour faisceau par faisceau), dans lequel, pour chaque axe de détection, sont déterminées les cellules qui sont traversées par ledit axe de détection.
- [0210] Soit N_c le nombre total de cellules de la grille, et N_b le nombre d'axes de détection. La complexité asymptotique du procédé CBC, sans tenir compte des incertitudes sur la position et l'orientation du télémètre, est proportionnelle à $N_c N_b$.
- [0211] En outre, soit N_c^b le nombre maximal de cellules traversées par un faisceau. La complexité asymptotique du procédé BBB, sans tenir compte des incertitudes sur la position et l'orientation du télémètre, est proportionnelle à $N_c^b N_b$. Notons que la valeur de N_c^b est généralement inférieure à N_c , de sorte que le procédé BBB est généralement plus performant que le procédé CBC.
- [0212] Néanmoins, la prise en compte des incertitudes de position et d'orientation accroît très fortement la complexité de tels procédés de l'état de la technique, dans la mesure où elle requiert un calcul supplémentaire de fusion. En effet, pour le procédé CBC, une cellule n'est plus nécessairement traversée par un seul axe de détection, du fait des incertitudes de position et orientation précédemment décrites. Par exemple, pour deux positions (ou orientations) différentes du télémètre, une cellule est susceptible d'être traversée par deux axes de détection, la probabilité de présence d'obstacle dans la cellule étant différente pour chacune de ces positions (ou orientations). Une telle différence requiert un calcul de fusion de ces deux probabilités.
- [0213] De façon similaire, pour le procédé BBB, un axe de détection est susceptible de traverser différents ensembles de cellules pour chaque position ou orientation du télémètre, de manière qu'un même axe de détection est susceptible de traverser une cellule pour une position/orientation donnée et ne plus la traverser pour une autre position/orientation.
- [0214] Par conséquent, en posant G le nombre de positions incertaines du télémètre, et $2L+1$ le nombre d'orientations incertaines de celui-ci, la complexité asymptotique du procédé CBC est proportionnelle à $N_c N_b G^2 (2L+1)^2$, tandis que la complexité asymptotique du procédé BBB est proportionnelle à $N_c^b N_b G^2 (2L+1)^2$.
- [0215] En ce qui concerne le procédé de détection selon l'invention, sa complexité asymptotique, pour le calcul des probabilités de présence intermédiaires P^b en un point donné quelconque, est proportionnelle à $(2k_F N + 2k_C)$, où k_F est le nombre d'intervalles utilisés pour approcher numériquement les intégrales de la relation (1) selon θ dans

chacun des N intervalles $[\theta_i ; \theta_{i+1}]$, et k_C est le nombre d'intervalles utilisés pour approcher numériquement chaque intégrale dans le secteur angulaire $\Gamma(\beta)$.

- [0216] Il en résulte que la complexité asymptotique du calcul de la probabilité de présence d'obstacle P en un point donné quelconque est proportionnelle à $(2k_F N + 2k_C) N_C (2L + 1)$.
- [0217] A titre d'exemple, en prenant $N_b = 361$, $N_c = 40000$, $N_c^b = 200$, $G = 100$, $L = 20$, $N = 360$, $k_F = 5$ et $k_C = 50$, le nombre d'opérations par point (ou par cellule) pour le calcul de la probabilité de présence d'obstacle vaut :
- [0218] - pour le procédé CBC : $6,0648 \cdot 10^9$ opérations ;
- [0219] - pour le procédé BBB : $3,0342 \cdot 10^7$ opérations ; et
- [0220] - pour le procédé de détection selon l'invention : $1,517 \cdot 10^5$ opérations.
- [0221] Grâce au procédé de détection selon l'invention, la complexité du calcul de la probabilité de présence d'obstacle en chaque point de la carte est inférieure de plusieurs ordres de grandeurs à celle inhérente aux procédés connus. Il en résulte la possibilité d'accroître la résolution de la carte sans préjudice important pour les temps de calcul.
- [0222] Comme indiqué précédemment, selon une variante, le système de détection 2 est apte à déterminer une carte en trois dimensions de la probabilité de présence d'obstacle.
- [0223] Dans ce cas, le télémètre 4 est avantageusement configuré pour présenter des axes de détection définissant une pluralité de nappes non confondues.
- [0224] En outre, le dispositif de navigation 6 est configuré pour déterminer les trois coordonnées du télémètre 4 dans l'espace, ainsi que ses attitudes (tangage, lacet, roulis). Dans ce cas, les modèles d'incertitudes sont étendus à l'ensemble des données additionnelles mesurées par le dispositif de navigation 6.
- [0225] En outre, le dispositif de détection 8 est configuré pour déterminer la position du front de détection 16 en mettant en œuvre, par un polyptote (cas d'une interpolation linéaire), ou encore par une interpolation sur une variété.
- [0226] En variante encore, le système de détection 2 comprend une pluralité de télémètres 4. Dans ce cas, le dispositif de détection 8 est configuré pour fusionner les données calculées à partir des signaux de détection reçus depuis chaque télémètre 4 pour déterminer la carte de probabilité de présence d'obstacle.

Revendications

[Revendication 1] Procédé de détection d'obstacle mis en œuvre par ordinateur, caractérisé en ce qu'il comporte, pour au moins un télémètre (4) présentant une pluralité d'axes de détection (10), à partir d'une position courante du télémètre (4), d'un modèle d'incertitude sur la position du télémètre (4) et d'un signal de détection délivré par le télémètre (4), le signal de détection étant indicatif de la position, le long de chaque axe de détection (10), d'un horizon de détection (9) correspondant, les étapes :

- calcul, pour chaque point d'un espace autour du télémètre (4), d'une pluralité de probabilités de présence intermédiaires correspondantes, chaque probabilité de présence intermédiaire étant associée à une orientation respective (β) du télémètre (4) parmi une pluralité d'orientations prédéterminées autour d'une orientation courante du télémètre, chaque orientation étant certaine ;
- pour chaque point de l'espace, calcul d'une probabilité de présence d'obstacle à partir de chaque probabilité de présence intermédiaire correspondante et d'un modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre (4) ;
- génération d'une alerte si la probabilité de présence d'obstacle dans une zone prédéterminée par rapport au télémètre (4) est supérieure ou égale à un seuil d'alerte prédéterminé.

[Revendication 2] Procédé selon la revendication 1, dans lequel, pour un point donné quelconque de l'espace, la probabilité de présence d'obstacle est proportionnelle à une somme pondérée des probabilités intermédiaires correspondantes, un facteur de pondération associé à chaque probabilité intermédiaire étant égal à une probabilité de l'orientation correspondante.

[Revendication 3] Procédé selon la revendication 2, dans lequel, pour un point donné quelconque de l'espace, la probabilité de présence d'obstacle est égale à :

$$P(x,y) = \frac{\sum_{l=-L}^L h(\beta_l) P^{\beta_l}(x,y)}{\sum_{l=-L}^L h(\beta_l)}$$

où $P(x, y)$ est la probabilité de présence d'obstacle au point de coordonnées (x, y) ;

β_l est la l -ème orientation du télémètre (4) parmi $2L+1$ orientations prédéterminées autour de l'orientation courante ;

$h(\beta_l)$ est la probabilité que le télémètre (4) présente l'orientation β_l

connaissant l'orientation courante ; et

$P^{\beta_1}(x,y)$ est la probabilité de présence intermédiaire au point de coordonnées (x,y) , pour l'orientation β_1 du télémètre.

[Revendication 4]

Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans lequel le modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre (4) met en œuvre la loi de probabilité :

$$h(\beta) = \begin{cases} \frac{1}{\sigma_\beta \sqrt{2\pi} \operatorname{erf}\left(\frac{\pi}{\sqrt{2}\sigma_\beta}\right)} \exp\left[-\frac{1}{2\sigma_\beta^2}(\beta - \mu_\beta)^2\right], & \text{si } -\pi \leq \beta < \pi \\ 0, & \text{sinon} \end{cases}$$

où $h(\beta)$ est la probabilité que le télémètre (4) présente une orientation β quelconque donnée ;

σ_β est un écart-type d'une mesure de l'orientation du télémètre (4) ;

μ_β est l'orientation courante du télémètre (4) ;

« erf » est la fonction d'erreur ; et

« exp » est la fonction exponentielle.

[Revendication 5]

Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, dans lequel les axes de détection (10) sont issus d'un même point d'émission (12) du télémètre (4), les axes de détection (10) étant contenus dans un secteur angulaire de détection (14), le procédé comprenant l'estimation de la position de chaque point d'un front de détection (16) défini dans le secteur angulaire de détection (14) et interceptant chaque horizon de détection (9).

[Revendication 6]

Procédé selon la revendication 5, mettant en œuvre un modèle de détection de la forme :

$$f_i(r|\theta) = \begin{cases} u(r-d(\theta)+\tau) - \frac{1}{2}u(r-d(\theta)-\tau), & \text{si } d_i \text{ ou/et } d_{i+1} < d_R - \tau \\ \frac{1}{2}u(r-d_R+\tau), & \text{si } d_i \text{ et } d_{i+1} \geq d_R - \tau \end{cases}$$

où $f_i(r|\theta)$ est la probabilité de détecter un obstacle (11) à une distance r et selon une coordonnée angulaire θ comprise entre des angles θ_i et θ_{i+1} associés à deux axes de détection (10) successifs, la position et l'orientation du télémètre (4) étant certaines ;

d_i , respectivement d_{i+1} , est la position, selon l'axe de détection (4) associé à l'angle θ_i , respectivement θ_{i+1} , de l'horizon de détection (9) correspondant ;

d_R est la portée du télémètre (4) ;

τ est l'incertitude sur la mesure, par le télémètre (4), de la position de l'horizon de détection (9) ;

« u » la fonction échelon unité ; et

$d(\theta)$ est la position du front de détection (16) pour la coordonnée angulaire θ .

[Revendication 7]

Procédé selon l'une quelconque des revendications 6, dans lequel la probabilité de présence intermédiaire à un point donné quelconque, pour une orientation donnée du télémètre (4), est évaluée à partir de l'expression :

$$P^\beta(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \sum_{i \in F_\geq} A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) + \sum_{i \in F_<} B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) + C(\mathbf{x}, \mathbf{y})$$

où $P^\beta(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est la probabilité de présence intermédiaire au point de coordonnées (\mathbf{x}, \mathbf{y}) , pour l'orientation β du télémètre (4) ;

F_\geq est l'ensemble des couples d'axes de détection (10) successifs, associés respectivement aux angles θ_i et θ_{i+1} , pour lesquels les positions des horizons de détection (9) respectifs d_i et d_{i+1} sont simultanément supérieures ou égales à $d_R - \tau$;

$F_<$ est l'ensemble des couples d'axes de détection (10) successifs, associés respectivement aux angles θ_i et θ_{i+1} , pour lesquels la position de l'un au moins des horizons de détection (9) respectifs d_i et d_{i+1} est strictement inférieure à $d_R - \tau$;

$A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est une grandeur définie comme :

$$A_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{4\pi\sigma^2} \int_{\theta_i}^{\theta_{i+1}} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mathbf{r}, \theta | d_R - \tau \rightarrow D) d\theta$$

$B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est une grandeur définie comme :

$$B_i(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{2\pi\sigma^2} \int_{\theta_i}^{\theta_{i+1}} \left(Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mathbf{r}, \theta; d(\theta) - \tau \rightarrow d(\theta) + \tau) + \frac{1}{2} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mathbf{r}, \theta; d(\theta) + \tau \rightarrow D) \right) d\theta$$

$C(\mathbf{x}, \mathbf{y})$ est une grandeur définie comme :

$$C(\mathbf{x}, \mathbf{y}) = \frac{1}{4\pi\sigma^2} \int_{\Gamma(\beta)} Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mathbf{r}, \theta | 0 \rightarrow D) d\theta$$

où :

$$Y(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mathbf{r}, \theta; \lambda \rightarrow \mu) = I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mu, \theta) - I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \lambda, \theta) + I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mu, \theta) - I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \lambda, \theta)$$

avec :

$$I_1(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mathbf{r}, \theta) = -\sigma^2 \exp \left\{ -\frac{1}{2\sigma^2} \left[r^2 + 2r\mathbf{q}(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta) + w(\mathbf{x}, \mathbf{y}) \right] \right\}$$

et :

$$I_2(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \mathbf{r}, \theta) = -\frac{\sqrt{2\pi}}{2} \sigma \mathbf{q}(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta) \operatorname{erf} \left[\frac{r + \mathbf{q}(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)}{\sqrt{2}\sigma} \right] \exp \left\{ -\frac{1}{2\sigma^2} m(\mathbf{x}, \mathbf{y}, \theta)^2 \right\}$$

σ est un écart-type d'une mesure de la position du télémètre ;

D est une limite axiale prédéterminée ;

$w(x, y)$ est une quantité valant $(x-\mu_x)^2 + (y-\mu_y)^2$

$q(x, y, \theta)$ est une quantité valant $(x-\mu_x)\cos\theta + (y-\mu_y)\sin\theta$

$m(x, y, \theta)$ est une quantité valant $(x-\mu_x)\sin\theta - (y-\mu_y)\cos\theta$

(μ_x, μ_y) sont des coordonnées représentatives de la position courante du télémètre (4) ; et

$\Gamma(\beta)$ est un secteur angulaire complémentaire d'un secteur angulaire de détection (14) contenant les axes de détection (10) du télémètre (4), le télémètre (4) présentant l'orientation β .

[Revendication 8] Procédé selon la revendication 7, dans lequel la limite axiale vaut :

$$D = \frac{\epsilon}{2 \sin \frac{\Delta\theta}{2}}$$

où ϵ est un écart maximal souhaité entre deux axes de détection (10) consécutifs ;

$\Delta\theta$ est le plus grand angle entre deux axes de détection (10) consécutifs.

[Revendication 9] Produit programme d'ordinateur comprenant des instructions de code de programme qui, lorsqu'elles sont exécutées par un ordinateur, mettent en œuvre le procédé de détection selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.

[Revendication 10] Dispositif (8) de détection d'obstacle configuré de façon à, pour au moins un télémètre (4) présentant une pluralité d'axes de détection (10), à partir d'une position courante du télémètre (4), d'un modèle d'incertitude sur la position du télémètre (4) et d'un signal de détection délivré par le télémètre (4), le signal de détection étant indicatif de la position, le long de chaque axe de détection (10), d'un horizon de détection (9) correspondant :

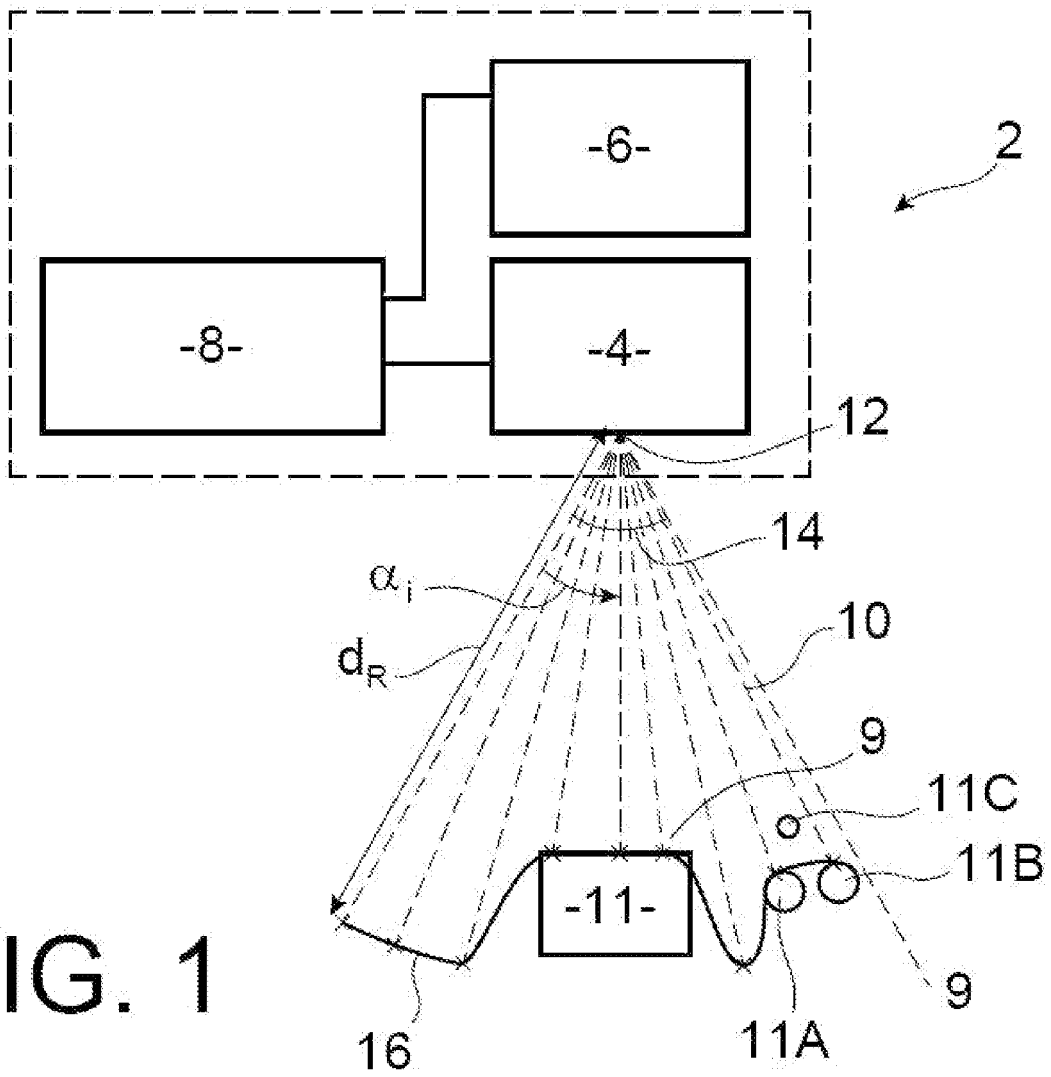
- calculer, pour chaque point d'un espace autour du télémètre (4), une pluralité de probabilités de présence intermédiaires correspondantes, chaque probabilité de présence intermédiaire étant associée à une orientation respective (β) du télémètre (4) parmi une pluralité d'orientations prédéterminées autour d'une orientation courante du télémètre, chaque orientation étant certaine ;

- pour chaque point de l'espace, calculer une probabilité de présence d'obstacle à partir de chaque probabilité de présence intermédiaire correspondante et d'un modèle d'incertitude sur l'orientation du télémètre (4) ;

- générer une alerte si la probabilité de présence d'obstacle dans une zone prédéterminée par rapport au télémètre (4) est supérieure ou égale à un seuil d'alerte prédéterminé.

- [Revendication 11] Système (2) de détection d'obstacle comprenant un dispositif (8) de détection d'obstacle selon la revendication 10, un télémètre (4) et un dispositif de navigation (6),
le télémètre (4) étant associé à une pluralité d'axes de détection (10) et étant configuré pour délivrer un signal de détection indicatif de la position, le long de chaque axe de détection (10), d'un horizon de détection (9) correspondant,
le dispositif de navigation (6) étant configuré pour déterminer la position courante et l'orientation courante du télémètre (4),
le dispositif de détection (8) étant connecté au télémètre (4) pour recevoir le signal de détection et au dispositif de navigation (6) pour recevoir la position courante et l'orientation courante du télémètre (4).
- [Revendication 12] Véhicule (20) embarquant un système (2) de détection d'obstacle selon la revendication 11, les axes de détection (10) du télémètre (4) étant dirigés vers l'extérieur du véhicule (20).

[Fig. 1]



[Fig. 2]

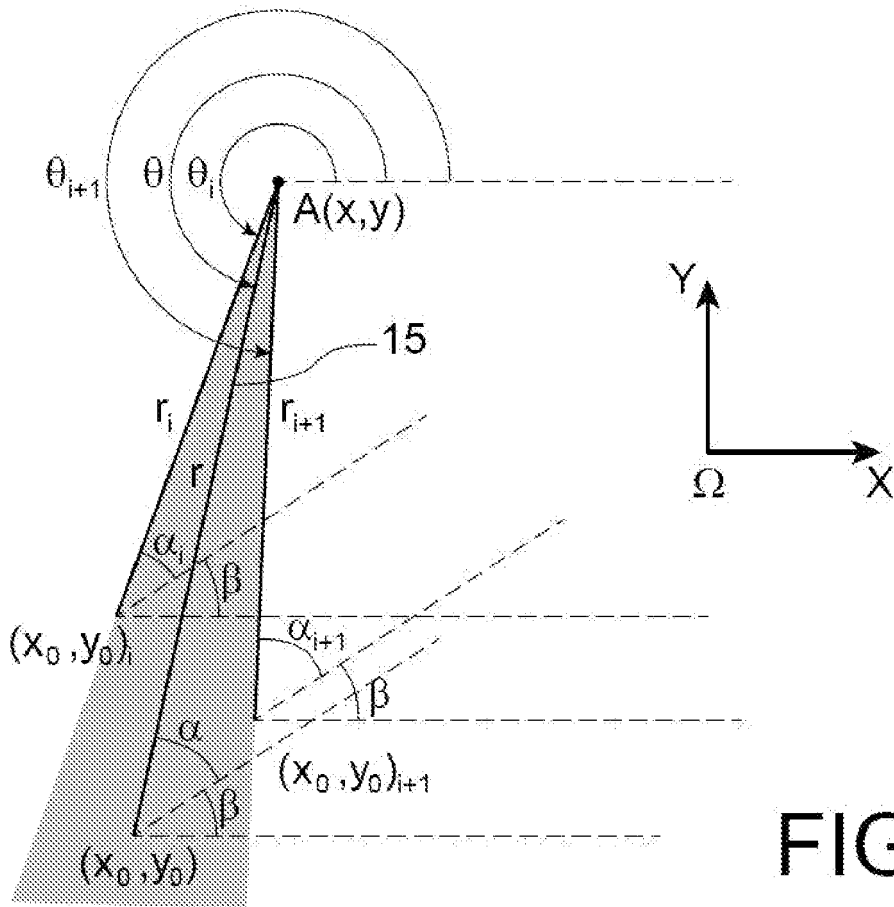


FIG. 2

[Fig. 3]

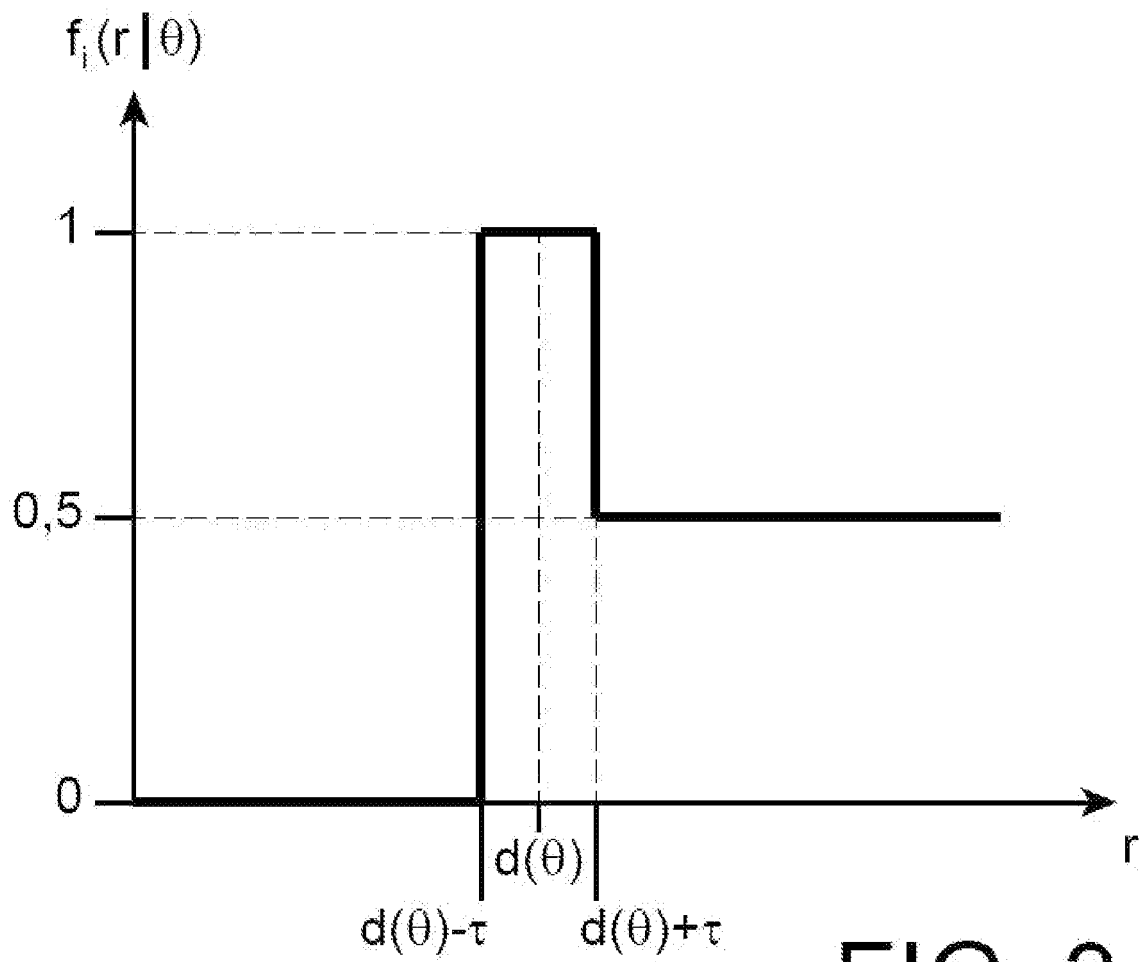


FIG. 3

[Fig. 4]

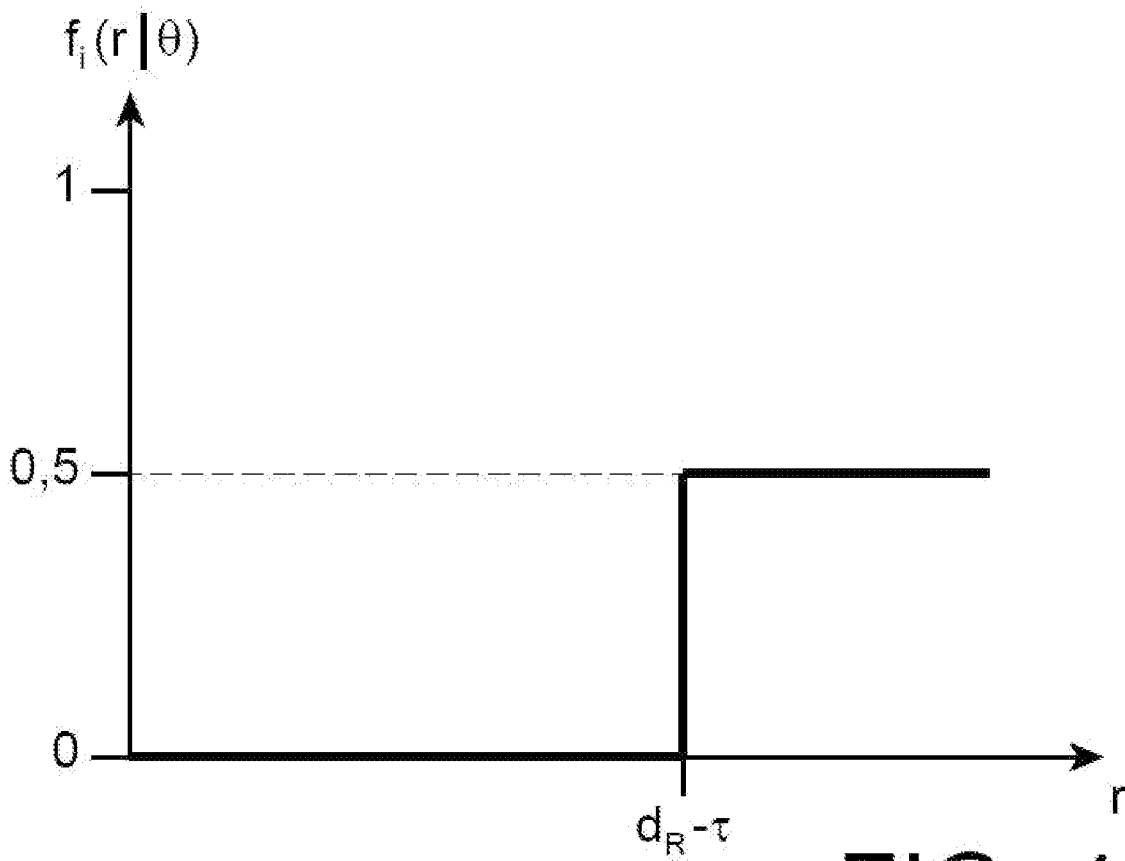


FIG. 4

[Fig. 5]

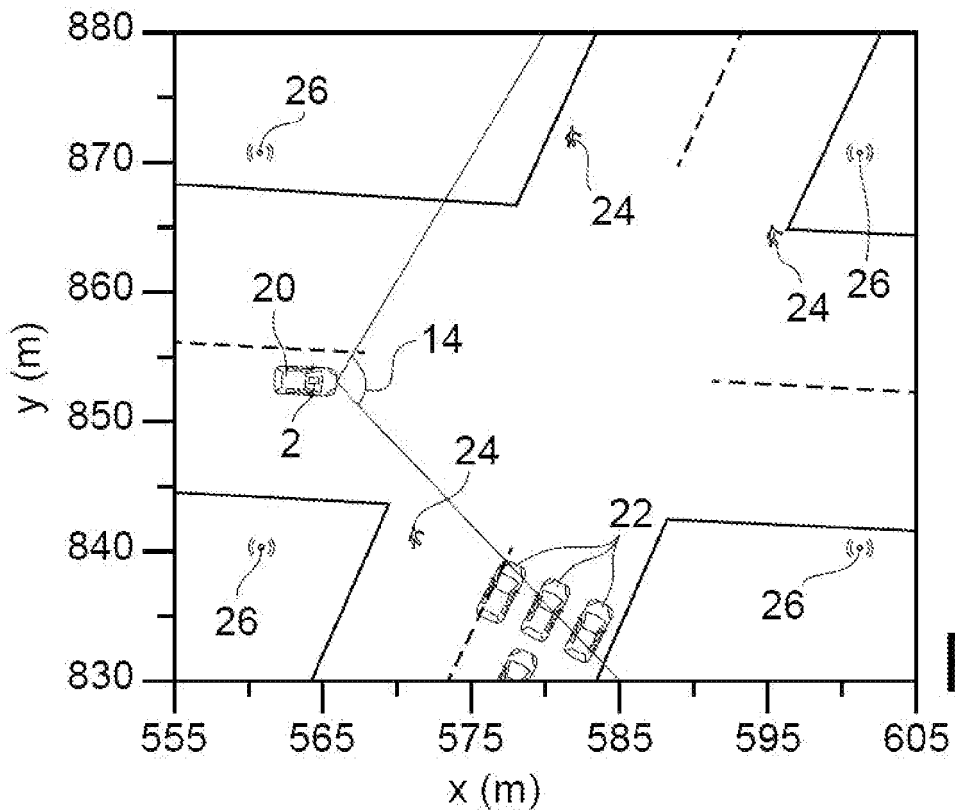


FIG. 5

[Fig. 6]

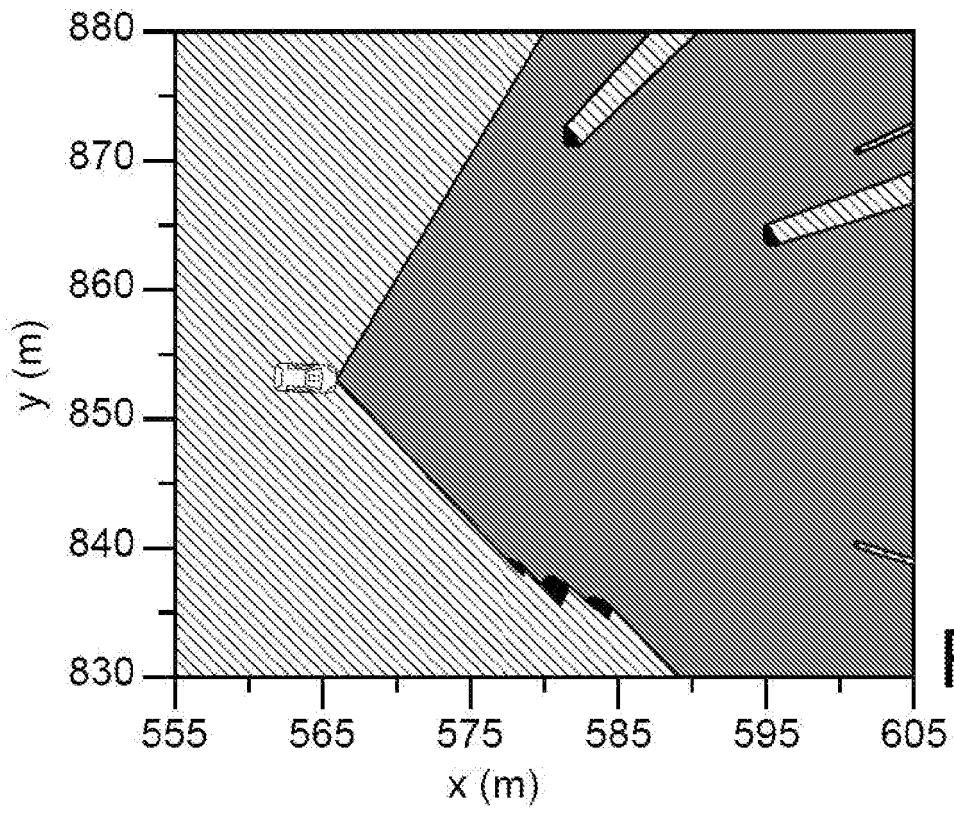


FIG. 6

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 874388
FR 1911555

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	YUAN SHUAI ET AL: "DSmT-Based Ultrasonic Detection Model for Estimating Indoor Environment Contour", IEEE TRANSACTIONS ON INSTRUMENTATION AND MEASUREMENT, IEEE SERVICE CENTER, PISCATAWAY, NJ, US, vol. 69, no. 7, 25 septembre 2019 (2019-09-25), pages 4002-4014, XP011791858, ISSN: 0018-9456, DOI: 10.1109/TIM.2019.2943715 [extrait le 2020-06-09] * abrégé *; figures 1-9, 12-18 * * Sections I, II,V,VI * -----	1,9-12	G01S7/00 G01S13/04 G01S15/04 G01S17/04 G01S19/00 B60W30/09
X	Sebastian Thrun: "Learning Occupancy Grid Maps with Forward Sensor Models", Autonomous Robots, 1 septembre 2003 (2003-09-01), pages 1-28, XP055335484, Boston DOI: 10.1023/A:1025584807625 Extrait de l'Internet: URL:http://faculty.iit.ac.in/~mkrishna/Th runOccGrid.pdf	1-3,5,6, 9-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) G01S
A	* abrégé *; figures 1-6 * * Sections 1, 3-5 * -----	4,7,8	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 juin 2020		Zaneboni, Thomas	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	